



Paris, le 6 mai 2022

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Directeurs de Cabinets Ministériels,

Nous, Organisations Syndicales Adoma, souhaitons rappeler le contexte dans lequel nous intervenons. Adoma répond à des missions d'intérêt général au profit des publics les plus fragiles et précaires, que ce soit au niveau du logement accompagné, au sein des Foyers de Travailleurs Migrants, des résidences sociales, des pensions de famille et des centres d'accueils d'hébergements de demandeurs d'asile, d'urgence... Adoma, avec son personnel reconnu pour son efficacité et sa réactivité, répond rapidement aux demandes d'urgences et aux sollicitations de l'Etat face aux situations de crises géopolitiques (dernièrement accueil des Ukrainiens...).

Suite à la conférence des métiers du 18 février 2022, et les annonces du Premier Ministre sur la revalorisation des métiers du secteur médico-social et social, nous, Organisations Syndicales Adoma, avons demandé à notre Direction générale de bénéficier et d'appliquer les mesures de revalorisations salariales accordées à la filière socio-éducative des établissements et services sanitaires, médico-sociaux et sociaux. Nos demandes n'ont malheureusement pas été entendues et n'ont pu aboutir.

Pourtant, une grande majorité du personnel Adoma entre dans le champ défini par le Gouvernement concernant ces revalorisations de salaires.

Nos secteurs d'interventions, tels que l'hébergement, le logement accompagné, l'accompagnement des adultes et des jeunes en difficultés sociales, (CASF et CESEDA) sont également en conformité du champ défini.

Si Adoma est une Société Anonyme d'Economie Mixte, ces secteurs d'interventions sont bien à but non lucratif.

Nous souhaitons vous indiquer que durant cette période de pandémie de la Covid, l'ensemble du personnel Adoma est resté mobilisé et son action a permis de mettre en place, par sa présence auprès de nos publics fragiles et précaires, toutes les mesures que vous avez édictées dans le cadre de la lutte contre la Covid. Notre présence et la pédagogie mise en œuvre par le personnel d'Adoma auprès des personnes accueillies a permis d'éviter le pire dans nos foyers, résidences sociales, pensions de familles et centres d'accueils d'asile et d'urgence.

Au vue de l'ensemble des remarques évoquées, nous vous remercions de bien vouloir autoriser Adoma à mettre en place toutes les mesures nécessaires aux revalorisations salariales tel que cela a été accordé aux autres salariés du même secteur d'activités.

Le contexte actuel de croissance économique et d'inflation importante vous encourage d'autant plus à répondre favorablement à notre demande, permettant ainsi à l'ensemble des salarié-es de retrouver une rémunération satisfaisante pour la continuité de leurs engagements auprès des personnes en difficultés sociales et répondre aux missions d'intérêt général.

Nous avons l'espoir que nos Ministères de tutelle puissent soutenir l'action et le travail accompli par le personnel Adoma, et nous vous demandons de bien vouloir faire reconnaître notre demande de revalorisation salariale auprès de notre Direction générale.

Dans l'attente de votre retour, Recevez nos respectueuses salutations.

Les Organisations Syndicales Adoma

| CFDT | CFE-CGC | CGT | SUD | UNSA |
|--|--|--|--|--|
| Nora MERAKCHI | Emmanuel LAI | Cyril GROSBOIS | Remy FALLEMPIN | Saïd AKIL |
| Nora.MERAKCHI@adoma.cdc-habitat.fr | Emmanuel.LAI@adoma.cdc-habitat.fr | Cyril.GROSBOIS@adoma.cdc-habitat.fr | Remy.FALLEMPIN@adoma.cdc-habitat.fr | Said.AKIL@adoma.cdc-habitat.fr |
| | | | | |

Copie : Président du CA Adoma – Présidente du Directoire UES CDC Habitat – Directeur général Adoma